

Annexes

1 À 14

ACTUALITÉS

Annexe 1

Le pipeline d'Ultramar sert le «bien commun», selon Bachand



Hélène Ruel

ruelh@transcontinental.ca

Article mis en ligne le: 21.07.2005

Le député d'Arthabaska, Claude Bachand, ne regrette en rien d'avoir «parrainé» le projet de loi 229 qui autorise Ultramar à recourir à la Loi sur l'expropriation pour construire son pipeline. «Ce n'était pas un précédent, d'autres entreprises avaient déjà obtenu ce droit, d'ailleurs consenti par des gouvernements précédents. Et puis, c'est pour le bien commun, puisque tout le monde met de l'essence dans son auto», a-t-il déclaré.



Le député Claude Bachand

On a pu le joindre à son domicile de Saint-Norbert où il se remet, depuis une semaine, d'une opération à la hanche, son bureau de circonscription étant fermé jusqu'au 8 août.

Mais ce n'est pas, dit-il, parce qu'il a accepté de présenter le projet de loi pour Ultramar qu'il entretient un irréversible parti pris à l'endroit de la pétrolière. «Et ça, je l'avais dit aux gens de l'entreprise avant même de présenter le projet de loi, qui, je le rappelle, a été adopté sans opposition par les parlementaires des deux partis, dont l'ex-ministre Rita Dionne-Marsolais. Dans les cas litigieux, je privilégierais les intérêts des propriétaires plutôt que ceux d'Ultramar», a également dit le député Bachand.

Il y a quelques semaines, Claude Bachand déclarait que tous les propriétaires avec qui il s'était entretenu du projet de pipeline paraissaient satisfaits de ses explications.

Qu'aujourd'hui, une association (l'apPAF) regroupe des propriétaires refusant que le pipeline traverse leurs terres n'ébranle pas ses certitudes. «Je comprends les inquiétudes des gens, leurs craintes que le passage du pipeline leur cause des préjudices. C'est correct que les propriétaires s'organisent pour défendre leurs intérêts. Il faut donner la chance à tous de s'exprimer. Mais la vérité n'est pas toute du côté d'Ultramar, pas plus que du côté des propriétaires.»

M. Bachand se dit persuadé qu'Ultramar n'a pas l'objectif de recourir à la Loi sur l'expropriation. «La compagnie est capable de s'entendre avec les citoyens. Personne, pas même les municipalités qui en auraient aussi la possibilité pour certaines installations, n'aime recourir à ce moyen...»

Il croit aussi que la pétrolière fera tout pour réduire les impacts du passage de son oléoduc et que lorsque des propriétaires lui opposeront «d'excellentes raisons d'ordre pécuniaire, patrimonial ou humain pour dévier son tracé elle le fera ou bien elle compensera les dommages».

Claude Bachand dit encore que, ces temps-ci, Ultramar négocie avec Hydro-Québec pour, en certains endroits, utiliser son emprise afin d'éviter d'élargir le corridor que la société d'état occupe déjà sur certaines terres. Parfois, le passage du pipeline pourrait border le côté sud de l'emprise d'Hydro-Québec, parfois le côté nord selon la géographie des terres qu'il traverse.

Ceux et celles qui veulent joindre le député ces temps-ci devront avoir conservé leur vieil annuaire du téléphone, parce que le numéro de sa résidence ne figure plus dans le nouveau. «Je l'ai retiré pour préserver la sécurité de ma conjointe et de mes enfants», a expliqué le député d'Arthabaska.

LES RÉACTIONS

.. 25.07.2005 / Le bien commun n'est plus le nôtre

LA PRESSE AFFAIRES

OLÉODUC QUÉBEC-MONTRÉAL

Ultramar maintient le cap

PIERRE COUTURE
LE SOLEIL

Malgré l'opposition que soulève son projet de construction d'oléoduc entre Québec et Montréal, la pétrolière Ultramar espère toujours une mise en service d'ici la fin de 2008.

« C'est l'objectif et nous le maintenons »,

avance Louis Forget, responsable des affaires publiques chez Ultramar.

Il faut dire que depuis l'annonce officielle du projet de 200 millions de dollars, la résistance s'organise un peu partout le long du tracé de 250 kilomètres séparant la raffinerie de la pétrolière située à Saint-Romuald et ses installations de Montréal-Est.

« Nous ne sommes pas contre le projet, mais

bien contre le tracé qu'Ultramar propose », soutient Mario Chrétien, porte-parole de l'Association de propriétaires privés, agricoles, acéricoles et forestiers (APAAF).

L'association regroupant près de 200 membres réclame que le tracé privilégié par la pétrolière se colle plutôt à l'emprise de l'auto-route 20 qu'aux terres déjà traversées par les pylônes d'Hydro-Québec. « Cette alternative permettrait de sauver plus de 200 hectares de forêt et ça assurerait une paix sociale », avance Mario Chrétien.

« Impossible », répond Gilles Marquis, agent d'information au ministère des Transports. La raison ? Ultramar a besoin de 23 mètres pour enfouir à un mètre de profondeur son pipeline alors qu'à certains endroits de la 20, l'emprise ne fait que 8 mètres de largeur.

Les propriétaires de bois et exploitants d'érablière craignent surtout que la construction du pipeline cause un véritable « carnage » à la forêt québécoise. « On ne pourra planter de nouveaux arbres parce que leurs racines pourraient éventuellement endommager le tuyau d'Ultramar », ajoute M. Chrétien.

Le tracé probable du futur oléoduc d'Ultramar toucherait ainsi entre 600 et 700 propriétaires de terrains. « On peut certainement dire que la majorité d'entre eux ne s'opposent pas au projet », avance M. Forget qui reconnaît du même souffle que le projet de la pétrolière devra être mieux expliqué à la population.

Car derrière le projet, il y a toute la question de l'expropriation qui est en jeu. Le projet de loi privé adopté en vitesse par le gouvernement Charest l'an dernier autorise Ultramar à exproprier les récalcitrants.

« Et ça, c'est inacceptable », souligne Mario Chrétien. Nous sommes chez nous et le droit à la propriété est un droit sacré et universel. »

Ultramar répète pourtant de son côté qu'elle n'a pas l'intention d'exproprier des citoyens de leurs terres. « Ce n'est pas dans nos plans », explique Louis Forget.

Bien que préliminaire, le tracé ne serait pas définitif, précise-t-on chez Ultramar. Il pourrait être modifié à la suite de délibérations avec les organismes gouvernementaux qui examineront le projet au cours des prochains mois, soit la Commission de protection du territoire agricole et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Finis l'Ultratrain

N'enpêche. La mise en service du pipeline viendrait remplacer une fois pour toutes le fameux Ultratrain de la pétrolière dont l'utilisation est constamment remise en question par les autorités lors d'incidents ferroviaires, comme celui de la fin de semaine dernière.

Depuis son entrée en service, en 1995, le train aménagé spécialement pour transporter les produits de la raffinerie d'Ultramar a déraillé six fois.

Quant à la voie maritime, autre solution évoquée par l'APAAF, Ultramar la rejette d'emblée. « N'oublions pas que la circulation maritime est difficile en hiver alors que nos installations portuaires sont exploitées au maximum avec l'importation des produits pétroliers », assure M. Forget.

Il faut dire que le projet s'inscrit également dans un plan de développement visant à approvisionner le sud de l'Ontario. Car avec la fermeture de la raffinerie de Petro-Canada à Oakville, la voie vers le marché ontarien est presque libre pour Ultramar.

La pétrolière entend d'ailleurs profiter de cette embellie ontarienne pour augmenter la capacité de sa raffinerie de Saint-Romuald, qui produira prochainement 260 000 barils d'essence par jour. D'autant plus qu'à partir de la métropole, la pétrolière pourra profiter du changement de sens du pipeline Trans-Nord qui relie Montréal et Cornwall, en Ontario. Propriété de Shell, Esso et Petro-Canada, l'oléoduc coulera désormais de Montréal vers Cornwall, pour satisfaire les besoins du marché du sud de l'Ontario, qui croît plus vite que celui du Québec et de l'Est du pays.

Annexe 2

Ultramar tient à son oléoduc Québec-Montréal

Malgré l'opposition, la pétrolière se montre déterminée à remplacer son Ultratrain d'ici la fin 2008.



PROMUTUEL LÉVISIENNE-ORLÉANS

Le 21 novembre 2006

Madame France Lamonde

**Sujet : Responsabilité
Servitude accordée**

Madame Lamonde,

La présente fait suite à votre conversation téléphonique avec monsieur Fernand Laberge à l'effet que vous vous interroger sur le niveau de responsabilité d'un propriétaire foncier suite à l'octroi à un tiers d'une servitude soit de passage et ou d'installation d'équipement.

Sans pour autant être très précis, le fait d'octroyer une servitude à un tiers, augmente le niveau de responsabilité civile d'un propriétaire foncier face à ce tiers qui y a installé des équipements et ce fait doit être déclaré à son assureur en responsabilité. Pour ce qui est du coût pour une augmentation de responsabilité, le tout dépend du niveau de prévention que le propriétaire foncier s'impose et peut être de deux ordres; le premier par une augmentation de la prime approximative du double de la prime de base et ou l'augmentation du niveau de franchise (5,000\$ à 25,000\$) que l'assuré doit payer en cas de réclamation en dommage matériel. Chaque cas doit être soumis pour étude & évaluation et est proportionnel à l'étendue et au genre d'installation autorisée.

Espérant ces renseignements à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame Lamonde, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Raymond Couture
Directeur général**

Promutuel Lévisienne-Orléans, société mutuelle d'assurance générale
671, 4^e Avenue, Saint-Romold (Québec) G6W 5K6 • Téléphone: (418) 839-1341 • Télécopieur: (418) 839-1935

Carrefour Beauport
3333, rue du Carrefour
(418) 663-7070
Fax: (418) 863-9974

787, route du Président-Kennedy
Pisindée
(418) 835-1479
Fax: (418) 837-6715

220 A, route du Port
Saint-Nicolas
(418) 831-0453
Fax: (418) 831-5654

Plaza Laval
2750, chemin Ste-Foy, lot. 243
(418) 780-8107
Fax: (418) 780-8106

Ultramar



Ultramar a pris connaissance des résultats de l'étude préparée par CGI, Gestion des fonctions d'assurance en date du 12 septembre 2005 et portant sur l'assurabilité des propriétés visées par le pipeline Saint-Laurent.

Pour donner suite aux résultats de l'étude de CGI et aux fins de rassurer immédiatement tous les propriétaires fonciers visés par le pipeline Saint-Laurent, Ultramar s'engage en date des présentes à inclure dans les actes de servitude et autres documents qui seront signés par les propriétaires en faveur d'Ultramar Ltée, une clause d'indemnisation complète qui stipulera qu'Ultramar Ltée sera responsable pour tous les dommages et préjudices causés par son pipeline, y incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les dommages environnementaux.

Ultramar Ltée indemnifiera les propriétaires pour toutes les réclamations ou poursuites découlant de l'exercice des droits de servitude qui seront conférés à Ultramar Ltée par les propriétaires fonciers sous la seule réserve toutefois des dommages et des réclamations liés à la faute lourde* des propriétaires fonciers.

SIGNÉ à Montréal, Province de Québec, le 30 septembre 2005.

ULTRAMAR LTÉE

Par :

Louis Bergeron
Directeur principal, Développement
des affaires et Gestions des
terminaux

* Au sens du Code civil du Québec, une faute lourde en est une qui dénote une insouciance, imprudence ou négligence grossières. Ainsi, pourrait être considérée comme une faute lourde le non respect délibéré des règles de sécurité décrites dans les documents remis aux propriétaires au moment de la signature de la convention de servitude



QU'EST-CE QUE L'UPA?

UN PARTI POLITIQUE ,UN SYNDICAT OU MÈRE TERESA ?

Y'a de quoi qui cloche dans cette grosse boîte !! Regardez bien !

Dans le journal *LE RICHELIEU AGRICOLE* du 20 mai 2006, l'article du président de la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe , monsieur René Walaszczyk , intitulé *Les terres agricoles, c'est pour qui et pour quoi?* , ne laissait aucunement douter du rôle de l'institution dans la défense de ses membres .

On pouvait y lire : Après les autoroutes , les maisons , les industries et les pylônes d'Hydro-Québec , c'est maintenant des pipelines et des éoliennes qu'on veut implanter sur le territoire agricole. Il y en a qui semble croire que l'agriculture est un loisir qu'on pratique en attendant de faire autre chose avec nos terres! C'est à se demander à qui et à quoi doivent servir les terres agricoles? **Très belle réflexion!!**

On pouvait y lire également : Les compagnies qui avec l'aide du gouvernement, obtiennent les moyens d'empiéter sur nos terres doivent au moins respecter notre droit de propriété et notre droit de produire en négociant à nos conditions. Plusieurs dossiers de cette nature sont dans l'air. Trois mobilisent actuellement la Fédération régionale et certains syndicats de base. Le premier est celui de la construction d'un pipeline par Ultramar ,dans la région de St-Hyacinthe, pour le transport du pétrole entre Lévis et Montréal. Le deuxième, c'est un projet de pipeline de gaz naturel de Trans-Canada dans le coin de Saint-Sébastien. Le troisième, ce sont les projets de parcs d'éoliennes sur le territoire.

Dans le même journal, dans l'édition du samedi 18 juin 2005, MM.René Walaszczyk et Sylvain Michon, respectivement président et vice-président de l'UPA de St-Hyacinthe, ont accepté l'invitation du chef de l'Action démocratique du Québec qui, de passage à St-Hyacinthe, désirait rencontrer le syndicat agricole des quelque 6 400 productrices et producteurs de la Montérégie-Est. Ils ont donc fait le point avec M.Mario Dumont sur certains dossiers qui leur tiennent particulièrement à coeur, dont notamment celui de la protection du territoire agricole.

Je trouve toutefois étonnant qu'à peine un mois après avoir quitté son poste à la présidence de la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe, le 5 octobre dernier, ce même monsieur Walaszczyk était fier d'être président d'honneur d'un colloque sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables... à la ferme , tenu récemment le 14 novembre, dont à l'ordre du jour était inscrit **L'énergie éolienne, et comme **partenaire de l'événement ; la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe !****

Était-il sincère dans son extrait de texte? Où bien , est-ce un bureaucrate instruit qui a écrit en son nom pour justifier le rôle de la Fédération?

Pourquoi donc que , dans un communiqué envoyé aux médias le 31 août 2005, on lisait ceci:

C'est pourquoi la Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe, qui n'est pas contre le projet de pipeline d'Ultramar, propose à la pétrolière d'utiliser la servitude Imperial Esso ?

Lorsque l'on est pas contre, est-ce que ça veut dire qu'on est pour ??

Comment un supposé syndicat peut-il être en faveur d'un tel projet , tout en ayant jamais fait de vote auprès de ses membres , ni d'avoir été mandaté pour négocier avec les promoteurs ?

À toute ces projets accordés par les gouvernements, de connivence avec les têtes dirigeantes de l'UPA, ce sont des centaines d'hectares que l'on retranche du moins de 2% du sol cultivable du Québec .

C'est quand même scandaleux que l'organisme qui se dit vouée à la défense du territoire agricole, offre les biens de ses membres au premier passant ! De plus, négocie des ententes-cadre tout en étant rémunérée, de spécifier la deuxième vice-présidente de l'UPA, madame Martine Mercier, en répondant à la question "s'il y avait des bénévoles à la maison mère de Longueuil ?", lors de la soirée d'information d'Ultramar et de l'UPA du 14 novembre dernier, dévoilant les principales lignes de cette entente devant un auditoire où seulement ceux qui avait reçu une invitation avait le droit d'y assister !

Et bien, toujours dans le même journal mais dans l'édition du 22 juillet 2006, dans l'article intitulé *La Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe célèbre ses 75 ans*, parmi la liste des 17 partenaires de l'événement, figure le nom d'Ultramar.

Y a t-il là conflit d'intérêt?

À savoir si l'UPA est un parti politique; de nombreux partenaires et commanditaires y amènent des contributions.

À savoir si l'UPA est un syndicat; malgré la cotisation obligatoire de ses membres, elle enfreint les règles de base du syndicalisme.

Et tout comme Mère Teresa, l'UPA est à la défense des pauvres, mais cette Sainte, elle, n'a probablement jamais abusé de son pouvoir !

Martin Scott

ACTUALITÉS

PIPELINE

L'UPA et Ultramar s'entendent

PIERRE-YVON BÉGIN

LONGUEUIL – La pétrolière Ultramar et l'Union des producteurs agricoles ont paraphé la semaine dernière l'entente relativement à la construction d'un pipeline de 245 km entre la raffinerie de Lévis et le dépôt de carburant de Montréal-Est. Cette entente-cadre concerne les mesures de mitigation, les aspects juridiques et les compensations à verser aux producteurs agricoles qui devront accorder un droit de passage. La responsabilité du choix final du tracé revient à chaque fédération.

« Nous voulions que les producteurs soient correctement compensés, mais surtout éviter des entraves à la poursuite de nos activités agricoles », commente la 1^{re} vice-présidente de la Fédération, Martine Mercier. L'accord conclu avec Hydro-Québec voilà quelques années, précise-t-elle, a servi de point de départ aux négociations. Des bonifications ont été apportées et devraient aussi servir de base pour les projets à venir dans le domaine énergétique. D'ailleurs, une étude est présentement en cours afin de jeter les bases d'un cadre général de négociations.

« On ne veut plus négocier chacun des projets à la pièce, précise Martine Mercier. Les dossiers énergétiques prennent de l'ampleur et pour nous l'intérêt n'est pas l'énergie, mais bien l'impact



PHOTO : PIERRE-YVON BÉGIN/TCN

Jean Bernier, président d'Ultramar, et Laurent Pellerin ont paraphé l'entente sur la construction du pipeline St-Laurent en présence de Louis Bergeron, directeur du projet, et de Martine Mercier, 1^{re} vice-présidente de l'UPA. À l'arrière, nous apercevons les présidents des fédérations concernées. Dans l'ordre habituel, Jacques Corriveau (Centre-du-Québec), Eddy Proulx (St-Jean-Valleyfield), Réjean Bessette (St-Hyacinthe), Maurice Vigneault (Lotbinière-Mégantic) et Luce Blisson (Lévis-Bellechasse). Ne pouvait assister à la signature, Pierre-Maurice Gagnon, président de la Fédération des producteurs de bois du Québec.

sur l'agriculture et la façon de protéger les sols agricoles. On fait l'inventaire de ce qui existe ailleurs, des redevances par exemple. On parle d'un échéancier pour 2007 et en même temps il y a une cer-

taine urgence, car on sait qu'Hydro-Québec s'en vient avec de l'entretien et des réparations de son réseau. »

L'entente-cadre conclue avec Ultramar sera présentée et expliquée

aux producteurs agricoles dans le cadre de rencontres que chaque fédération concernée par le tracé doit tenir au cours des prochains jours. Enfin, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pourrait vraisemblablement entreprendre son processus de consultation à la fin du mois.

Rabaska

Parmi les projets énergétiques en cours, il y a bien sûr les projets de ports méthaniers à Lévis et à Cacouna. Dans le cas du projet de Lévis, Rabaska, le BAPE a indiqué la semaine dernière que le processus débutera le 4 décembre prochain. La semaine dernière, une séance d'information a démontré que l'opposition au projet demeure farouche chez les citoyens. La divulgation d'avis du ministère de la Santé pose notamment certaines interrogations.

Rabaska et la Ville de Lévis ont par ailleurs annoncé récemment qu'ils avaient conclu une seconde entente visant entre autres le reboisement et l'agriculture. Rabaska a convenu de compenser la perte de 18 hectares de boisés par le reboisement avec des plants de grand gabarit sur dix hectares et des petits plants sur 18 hectares. Enfin, tel qu'annoncé précédemment, Rabaska s'engage formellement à louer à des agriculteurs les terrains acquis, mais non utilisés.

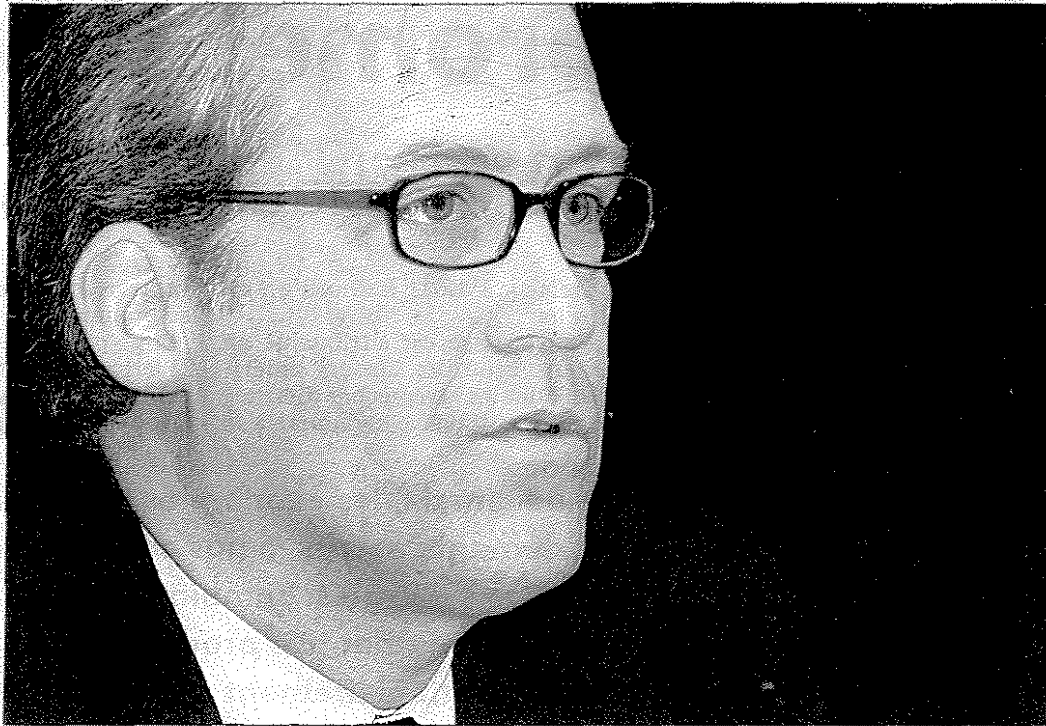


PHOTO ARCHIVES LA PRESSE ©

Jean Bernier, président d'Ultramar, a salué le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Québec.

Ultramar appuie le plan vert de Québec

PRESSE CANADIENNE

Si la ministre fédérale de l'Environnement critique le plan vert du gouvernement du Québec, le président d'Ultramar, Jean Bernier, l'approuve et le trouve concret.

« Dans l'ensemble, nous appuyons les principaux éléments de ce plan. Nous sommes d'avis qu'il propose des mesures claires et concrètes pour améliorer notre efficacité énergétique », a indiqué hier M. Bernier, qui a pris la parole devant les membres de la chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le Plan d'action sur les changements climatiques dévoilé par le ministre québécois de l'Environnement Claude Béchard, pourtant bien reçu par les groupes écologistes, avait été critiqué par son homologue fédérale Rona Ambrose, à la fin d'octobre.

La ministre Ambrose lui reprochait de faire trop de place aux mesures volontaires destinées à l'industrie et de ne pas s'attaquer à la pollution atmosphérique.

Abordant cette question dans son allo-

cution devant la chambre de commerce, le président d'Ultramar a salué le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Québec. Il a toutefois souligné que son succès reposera sur des changements de comportement de la part des consommateurs et sur l'organisation de campagnes de sensibilisation.

Par ailleurs, M. Bernier a vanté les avantages du nouveau pipeline qu'Ultramar veut construire entre sa raffinerie de Lévis et son terminal de Montréal-Est. Celui-ci, d'une longueur de 240 kilomètres, serait appelé à remplacer les navires et trains-blocs qui transportent actuellement les produits pétroliers.

« C'est un mode de transport très sécuritaire, qui n'est pas affecté par les conditions climatiques, qui a très peu d'impact sur l'environnement, car la conduite est enfouie à 1 mètre de profondeur et dont l'exploitation n'émet aucun gaz à effet de serre », a-t-il commenté, avant d'ajouter que si la demande venait à croître, Ultramar pourrait en augmenter le débit de plus de 50 %.

La Terre de Chez Nous, 9 juin 2005

ACTUALITÉS

PIPELINE, ÉOLIENNE, PUIITS, MOTONEIGE

« La récréation est finie » - Laurent Pellerin

PIERRE-YVON BÉGIN

SAINT-GEORGES - « À défaut d'une reconnaissance des producteurs agricoles et forestiers, on va sonner la cloche que la récréation est finie. » Tel est l'avertissement lancé jeudi dernier par le président de l'Union des producteurs agricoles, Laurent Pellerin, conférencier invité à l'assemblée annuelle de la Fédération des producteurs de bois du Québec.

Le président de l'Union a fait état des pressions sur les territoires agricole et forestier pour l'installation d'équipements d'utilité publique : pipeline, puits d'eau potable, éolienne, sentiers de motoneige.

Au terme d'une réunion du conseil général de l'Union, Laurent Pellerin révèle ainsi que des producteurs du Bas-Saint-Laurent ont reçu des offres de 1500 \$ pour l'installation d'une éolienne sur leurs terres. Au Sague-

nay—Lac-Saint-Jean, des compagnies proposent actuellement le double aux producteurs. « On va sonner la sonnette », a répété Laurent Pellerin.

En ce qui concerne la construction d'un nouveau pipeline par la pétrolière Ultramar afin de relier sa raffinerie de Saint-Romuald à Montréal, Laurent Pellerin indique que la compagnie « s'active » à rencontrer les producteurs afin de leur faire signer un droit de passage. Dans le but de minimiser les impacts, l'Union a suggéré à la compagnie d'emprunter le tracé de l'autoroute 20 pour installer son oléoduc.

Rappelons qu'Ultramar espère construire un oléoduc afin d'éliminer le transport de carburant par train. La

compagnie justifie cette construction par le déraillement répété de convois au cours des dernières années. Le mois dernier, le député d'Arthasbaska, Claude Bachand, a d'ailleurs présenté un projet de loi privé (N° 229) à l'Assemblée nationale afin de permettre

le passage du Pipeline Saint-Laurent. Le projet de loi, qui autorise Ultramar à exproprier à défaut d'entente avec les propriétaires, pourrait être adopté avant la fin des travaux parlementaires.

« S'il y avait eu préjudice pour l'agriculture, j'aurais été plus frileux pour ce projet », de déclarer le député à la Terre. Claude Bachand ajoute que le futur oléoduc à basse pression présente des risques minimes pour l'environne-

ment, les agriculteurs pouvant même continuer à cultiver les terres touchées.

En ce qui concerne le passage des sentiers de motoneiges ou de véhicules tout-terrain sur les terres agricoles ou en forêt privée, Laurent Pellerin se réjouit de la présente consultation publique effectuée par le gouvernement du Québec. « Moi, je suis un de ceux qui pensent que je suis un innocent de les laisser passer gratuitement! »

De même, Laurent Pellerin soutient que les municipalités sont maintenant bien au courant qu'il y a un prix à payer pour creuser des puits d'eau potable en territoire agricole ou forestier. Incidemment, Laurent Pellerin dit avoir remis récemment à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, copie de 225 résolutions de conseils municipaux appuyant la position des producteurs agricoles relativement aux taxes foncières.

**La pétrolière Ultramar
« s'active » à rencontrer
les producteurs afin de
leur faire signer un droit
de passage.**

NOMINATION



Nous avons le plaisir d'annoncer la nomination de **madame Éliane Hamel** au poste de **directrice du service des communications** de la Confédération de l'UPA.

Titulaire d'un baccalauréat en études littéraires et d'un certificat en publicité de l'université de Montréal, madame Hamel cumule plus de vingt années d'expérience en communication. Elle a œuvré au sein de Simard Hamel Communications, cabinet de relations publiques et de communications qu'elle a co-fondé en 1985. Elle y a mené de nombreux mandats, notamment pour le Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ), le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM), Nurun, CEDROM-SNI, Sun Microsystem, la Fédération de l'informatique du Québec (FIQ), l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et l'Ordre des diététistes du Québec.

Depuis janvier 2003, elle occupe le poste de conseillère aux affaires publiques de l'UPA où elle a contribué à assurer la visibilité publique de l'organisation. Entre autres réalisations, madame Hamel a mené de nombreuses conférences de presse et rencontres éditoriales, et maintenu tout au long de son mandat des relations soutenues et positives avec la communauté journalistique. Elle a collaboré également à l'organisation des *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* ainsi que d'autres activités de valorisation de la profession agricole.

Madame Hamel est entrée en fonction le 3 janvier dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe de direction de la Confédération et le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.



Jean Larose
Directeur général

Annexe 9



*L'Union des
producteurs
agricoles*

**Communiqué
Pour publication immédiate**

CONCLUSION D'UNE ENTENTE-CADRE ENTRE ULTRAMAR ET L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES SUR LA CONSTRUCTION DU PIPELINE SAINT-LAURENT

(Montréal, le 31 octobre 2006) – Après plusieurs mois de discussion, l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) et Ultramar annoncent la conclusion d'une entente-cadre générale balisant les relations avec le monde agricole et forestier en lien avec la construction puis l'exploitation du pipeline souterrain qu'Ultramar projette de construire entre sa raffinerie de Lévis et son centre de distribution, situé à Montréal-Est.

L'entente-cadre comporte plusieurs volets, dont un mode de compensation pour les propriétaires fonciers se trouvant sur le tracé du futur pipeline, un guide de gestion de l'emprise du pipeline, une description des mesures générales d'atténuation qu'Ultramar appliquera en milieux agricole et forestier, ainsi que trois documents à caractère juridique, soit une convention d'option, une convention de droit de propriété superficielle et de servitude et, enfin, une convention de droits de travail.

Le premier volet de l'entente-cadre prévoit un ensemble de compensations à verser aux propriétaires agricoles et forestiers dont les terrains seront éventuellement traversés par le futur pipeline, tant avant et pendant les travaux de construction que par la suite, en phase d'exploitation. Dix postes différents de compensation sont prévus, dont les principaux portent sur l'acquisition de la servitude permanente, l'utilisation d'aires temporaires de travail pendant la construction, les indemnités pour inconvénients et dommages causés durant la construction, les dédommagements pour les pertes de récolte, les indemnités pour l'implication du propriétaire dans la période précédant la construction du pipeline et durant la construction. L'entente établit des montants forfaitaires précis à être versés aux propriétaires pour des activités bien définies et identifiées clairement les bases objectives sur lesquelles seront établies les compensations.

Ultramar et l'UPA ont tenu à souligner que les compensations prévues s'appliquent aux propriétaires de terres situées en zone agricole permanente, sous juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. « Elles pourront également servir de référence pour les terres cultivées ou forestières qui ne sont pas situées en zone agricole permanente », a précisé Louis Bergeron, Directeur du Projet Pipeline Saint-Laurent.

Dans le cadre des discussions entre l'UPA et Ultramar, un « Guide de gestion de l'emprise » du futur pipeline a également été rédigé. Ce Guide prévoit un ensemble de circonstances que pourront rencontrer les propriétaires une fois que le pipeline sera construit. Ainsi, le Guide décrit les activités agricoles et forestières permises sur l'emprise, celles qui seront interdites et celles qui exigeront une autorisation préalable de la part d'Ultramar. Le Guide explique aussi que les activités agricoles courantes telles que le labour, le hersage, l'épandage de fertilisants et de matières organiques et les récoltes pourront être réalisées normalement sur la totalité de l'emprise.

Le cahier des mesures générales d'atténuation en milieux agricole et forestier décrit quant à lui les diverses mesures qui seront prises par Ultramar pour minimiser les impacts de la présence du pipeline en milieux agricole et forestier, tant avant et pendant la construction que par la suite, en période d'exploitation.

La convention d'option est un document par lequel le propriétaire s'engage à autoriser éventuellement Ultramar à utiliser des aires de travail temporaires et à lui céder une servitude pour fins d'installation, puis d'exploitation de son pipeline. La convention de droit de propriété superficielle et de servitudes décrit les conditions permettant à Ultramar de construire, d'exploiter et d'entretenir son pipeline sur la parcelle de terrain appartenant au propriétaire. La convention de droits de travail encadre les conditions par lesquelles le propriétaire autorise Ultramar à pénétrer sur sa propriété afin d'y construire son pipeline.

« Nous avons négocié cette entente-cadre avec l'UPA parce qu'il nous apparaissait que c'était la meilleure façon de nous assurer que les intérêts et les préoccupations des propriétaires agricoles et forestiers soient entièrement pris en compte dans le développement de notre projet. Nous croyons que l'entente intervenue facilitera grandement les négociations à venir avec les propriétaires fonciers concernés et avec qui nous espérons vivement, comme nous l'avons maintes fois répété, parvenir à des ententes de gré à gré », a déclaré Louis Bergeron.

« Cette entente intervenue avec Ultramar est une preuve supplémentaire de l'ouverture et de la flexibilité dont savent faire preuve les agriculteurs et agricultrices du Québec pour favoriser le développement économique du Québec. La préoccupation majeure de l'UPA tout au long des discussions visait la protection adéquate des intérêts économiques et juridiques de ses membres en plus de minimiser les impacts sur l'activité agricole et forestière. Et, en ce sens, nous sommes satisfaits. L'entente-cadre prévoit clairement les obligations et les responsabilités de chacun, tout en assurant les propriétaires agricoles et forestiers d'un traitement équitable pour les inconvénients à survenir en raison du passage du pipeline sur leur propriété », a conclu madame Martine Mercier, première vice-présidente de l'UPA.

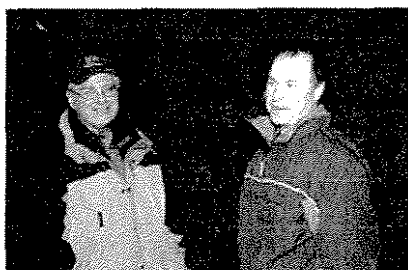
Ultramar débutera ses rencontres avec les propriétaires dans les prochains jours. Quant au processus d'approbation du projet et du tracé auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, il suivra son cours dans les prochains mois

- 30 -

Source : Ultramar et Union des producteurs agricoles

Contacts presse : Ultramar
Louis Forget
Vice-président, Affaires publiques et gouvernementales
(514) 499-6442 / (418) 835-8001

Union des producteurs agricoles
Éliane Hamel
Conseillère aux affaires publiques
Union des producteurs agricoles
(450) 679-0540, poste 8591



Roger Petit et Claude Charron veulent obtenir plus d'information concernant le projet Pipeline Saint-Laurent. (Photo: Luc Giard - L'Oeil Régional)

L'Oeil Régional - Édition du 23 décembre 2006

Pipeline Saint-Laurent

Des agriculteurs reprochent un manque de transparence

Denis Bélanger

Deux agriculteurs de Saint-Mathieu-de-Belœil, Claude Charron et Roger Petit, reprochent à l'Union des producteurs agricoles un manque d'information concernant le projet du Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar.

— Les deux hommes affirment qu'ils sont mécontents de ne pouvoir avoir en mains tous les détails de l'entente-cadre conclue entre l'UPA et la pétrolière sur les compensations à verser aux agriculteurs qui seront touchés par l'oléoduc. "Nous voulons voir un document signé, commente M. Charron. Considérant que cet accord nous concerne directement, il est

essentiel que nous sachions sur quelles bases l'UPA a négocié en notre nom et quels seront les avantages accordés à tous les acteurs impliqués dans ce dossier."

Les deux hommes ont envoyé dernièrement au bureau-chef de l'UPA une pétition contenant près d'une centaine de signatures afin de forcer le syndicat à montrer le document signé. Une copie de cette pétition a également été expédiée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

"Nous ne savons même pas encore quel est le tracé final de l'oléoduc. Sur quelles bases ont donc pu se fier l'UPA et Ultramar pour rédiger une entente-cadre?" s'interroge Roger Petit.

Pourtant, on retrouve sur le site Internet du projet Pipeline Saint-Laurent le protocole d'entente qui contient les signatures du président d'Ultramar, Jean Bernier, et du président général de l'UPA, Laurent Pellerin.

Claude Charron et Roger Petit visent aussi avec la pétition la tenue d'une consultation populaire. "Nous demandons poliment à l'UPA de mandater un organisme indépendant pour tenir un processus référendaire auprès de tous les membres touchés par le Pipeline Saint-Laurent. Le but poursuivi est de savoir si nous sommes favorables ou non au passage de cet oléoduc sur nos terres. Les résultats auraient une influence directe sur les négociations qui suivront."

De son côté, la direction des affaires publiques de l'UPA affirme qu'un représentant contactera MM. Charron et Petit pour leur fournir les informations demandées. "Il est important de mentionner que ce sont les agriculteurs qui signent le document de cessation d'une partie de leur terrain, commente la conseillère aux affaires publiques Éliane Hamet. Ils ne sont pas obligés d'apposer leur signature. Il faut aussi se rappeler que l'UPA a eu un mandat général de ses membres pour négocier cette entente-cadre."

Pipeline St-Laurent : un dossier chaud

Lors d'une visite à l'improviste à l'Hôtel de ville le mardi 2 août 2005 pour demander une copie des plans détaillés du tracé, je me suis heurtée à l'omerta, la loi du silence.

Heureusement, je vous ai rencontré par hasard dans le couloir monsieur le Maire, et j'en ai profité pour vous féliciter, tout comme les représentants d'Ultramar l'ont fait pour votre appui au projet. Vous étiez fier, ça paraissait! Jusqu'au moment où je vous ai dit que vous aviez devant vous des futurs expropriés. Votre tein a changé spontanément.

Vous m'avez répondu que ce n'était pas un crime un oléoduc. Ce n'est pas ça qui est criminel, vous en avez plein la ville. Le crime, c'est la façon dont ils ont procédé pour s'y prendre, et toutes les instances municipales et gouvernementales y sont complices.

La fameuse réunion à Saint-Hyacinthe au mois d'avril, dont la lettre d'invitation a paru discrètement dans un coin du COURRIER, était la seule et n'a attiré que les journalistes, Léandre Dion et trois agriculteurs, dont un touché directement et deux autres non. C'était la seule réunion où les gens d'Ultramar ont dévoilé le montant de taxe retournant dans les coffres de la ville et des MRC. Nous laissant dans l'ignorance, Léandre et les autres députés partent en courant pour appuyer le projet d'adoption de loi spéciale pour accorder à Ultramar, une compagnie d'intérêts américains avant tout, le pouvoir d'exproprier tout ce qui nuit à leur projet. La loi fut adoptée le 17 juin dernier. Il s'agit de la loi 229.

Si Ultramar n'avait pas agi en « sauvage », il y aurait eu moyen d'en discuter, car à la limite de l'emprise de l'autoroute 20 côté droit direction Montréal, il y a là une conduite de 8 pouces de diamètre appartenant à Esso Impériale non utilisée.

Les gens d'Ultramar n'en veulent pas car la servitude de 50 pieds est trop petite. Ceci dit, je vous inviterais maintenant à aller voir sur le site Internet de Radio-Canada en tapant oléoduc, vous verrez un reportage de Cécile Larouche, journaliste pour cette Société d'État, un extrait radio confirmant qu'il ne s'agit plus d'un pipeline mais bien de trois, dont un de méthane (gaz liquide extrêmement volatil). Voilà donc le pourquoi du refus de l'emprise de Esso. Nous parlons là d'un projet d'ampleur multiplié au quintuple.

La troisième fois que je vous ai demandé si vous accepteriez un tel projet dans votre cour M. Bernier, vous m'avez répondu que non. Nous avons posé la même question à Louis Bergeron, directeur de projet chez Ultramar, à Claude Veilleux, ingénieur chez Urgel Defisle et associés ainsi qu'à monsieur Arthur Parent, d'une firme d'Évaluateurs agréés de Drummondville, chargé de servir d'agent de liaison entre nous et Ultramar, et ces gens ont tous répondu comme vous monsieur le Maire. Ça regarde mal!

Ce beau projet devrait passer entre les deux voies de l'autoroute 40, un tracé que la firme d'ingénieurs a étudié. Ils ne pourraient plus nous répondre que ce serait trop dangereux lors de la construction. Il y en a, à l'année longue, des chantiers de construction et les conducteurs y sont habi-

més. La distance entre les deux voies est très large et pleine de phragmite. Il n'y aurait aucun drain à réparer, aucun exproprié, aucun dommage aux terres agricoles ainsi qu'aucun inconvénient lors des deux années de chantier.

Vous m'avez répondu également que nous avons des droits et que nous n'avons qu'à nous défendre. Et bien l'occasion était favorable pour vous d'appuyer notre association, l'Association des propriétaires privés agricoles, acéricoles et forestiers, une toute nouvelle association mise sur pied le 13 juillet dernier par Mario Chrétien (producteur acéricole non-membre de l'UPA) ainsi que d'autres gens dans la même situation que lui, et des résidents privés futurs expropriés, le tout pour les besoins de la cause.

Ces grosses compagnies ont des revenus faramineux, tandis que nous, la majorité des agriculteurs ayant un taux horaire de 2 à 5 \$/heure en moyenne, nous sommes obligés de faire un « chiffre de nuit » pour nous défendre. Nous n'avions pas besoin de ce stress supplémentaire.

Je vous ai dit monsieur le Maire que ça changeait une vie! J'étais en compagnie de mes trois enfants ainsi qu'une résidente expropriée. Ces enfants sont la septième génération sur la ferme paternelle. Qu'en est-il du patrimoine dans un cas comme celui-là? Ils se souviendront toujours des méchants d'Ultramar! Ça change une vie effectivement car il y a un va-et-vient inhabituel. Des gens prennent des photos sans no-

tre consentement, d'autres arrêtent en bordure du chemin. Nous sommes engagés dans une lutte David contre Goliath. C'est très inquiétant!

Vous n'avez pas osé investir un 5 \$ pour appuyer l'association. Vous avez dit que vous n'étiez pas propriétaire. Vous avez peut-être un portefeuille d'actions de compagnies de pétrole? Les gens d'Ultramar disent toujours qu'ils n'abuseront pas de leur pouvoir d'expropriation. Ils avaient tout simplement qu'à s'y prendre cas par cas, de gré à gré comme ils disent si bien. Et bien non, ils n'auront pas besoin d'exproprier nous nous exproprierons nous-mêmes car ces résidences ne sont plus assurables.

Un résident des Bois-Francs touché a payé plus de 700 \$ de sa poche pour avoir consulté 1 h 30 un avocat qui lui a confirmé le tout. Plusieurs ont fait de même et les compagnies d'assurances ne sont plus en mesure de répondre à cette question.

Les gens d'Ultramar défendent leur projet avec une étude de l'Office national de l'énergie qui dévoile que sur les 43 000 kilomètres de pipeline au Canada, aucune fuite n'est survenue depuis les 12 dernières années. Gens d'Ultramar, ne dépensez plus un sou pour de belles études semblables car après cinq minutes de recherche sur Internet, je suis tombée sur une importante fuite d'un oléoduc en Colombie Britannique qui causé des dommages irréparables et tué des centaines de poissons.

C'est « full hot » la technologie!
Sylvie Desrosiers

Soyez toujours gentil avec ceux qui jouent au loto 6/49 !

ULTRAMAR a bien retenu les principes de base de cette publicité car effectivement lorsque l'on obtient du Gouvernement un passe-droit, et qu'il en nécessitera d'autres pour mettre à terme un méga projet sans trop éveiller la population pour qu'elle ne vienne s'y opposer au BAPE (Bureau des Audiences Publiques en Environnement) au mois d'août 2006, il faut vraiment être très gentil!!!

Ultramar aurait mis le pied dans les écoles pour sensibiliser les étudiants auprès de l'environnement en proposant un concours de lettre d'opinions. Est-ce une "première" ou tout simplement la nouvelle réforme scolaire ?

Ultramar s'associe à plusieurs promotions entendues à la radio en donnant des bons rabais de 100\$ à profusion.

Ultramar fait déjà la propagande du projet de pipeline sur panneau publicitaire le long de l'autoroute 30.

Ultramar a même fait la "Bonne Nouvelle GM" à TVA à la fin septembre en donnant généreusement au cancer du sein. Vous étiez fiers de faire bonne figure devant les médias cette fois-là, mais en d'autres circonstances, lorsque vient le temps de parler de votre magnifique projet, vous les craignez terriblement.

Le 24 octobre dernier, à l'émission "La Facture", on pouvait voir qu'en affaire il n'y a pas de place pour les sentiments. M. Lucien Ferland, propriétaire d'une station de service sous la bannière **ULTRAMAR** depuis près de 30 ans, a eu une malchance en 2002, qui n'est pas réglé aujourd'hui et loin de l'être. Le réservoir souterrain propriété d'Ultramar se perfore et déverse 6000 litres, contamine le terrain, les installations sanitaires et la nappe phréatique de M. Ferland. On voyait monsieur Louis Forget, vice-président d'Ultramar, n'hésitant pas du tout à rendre responsable M. Ferland, l'accusant d'avoir fait mauvais usage de sa règle de bois graduée et défoncer le réservoir d'acier hors norme d'Ultramar, n'ayant pas de double paroi. La famille ayant travaillé corps et âme tout ce temps pour enrichir la pétrolière, n'a reçu aucune pitié de cette dernière, qui lui refile la facture de 550 000\$. Propriétaire de station-service méfiez-vous!

Quant aux agriculteurs heureux de leur céder passage à perpétuité pour 2 fois la valeur marchande de votre terrain, vous pouvez toujours aller visionner ce reportage sur le site internet de l'apPAF (association des propriétaires Privés Agricoles, Acéricoles et Forestiers) au www.appaf.ca ou en faire la demande auprès de la Société Radio-Canada. Il s'agit ici d'un réservoir de 10 000 litres. Qu'en serait-il d'un pipeline de même épaisseur ayant à subir le poids de votre machinerie agricole et les conditions climatiques rigoureuses de nos hivers, et ce enfouie seulement à 3 pieds dans le sol transportant 160 000 barils par jour avec une pression de 1480 lbs/po2. La facture si faramineuse qu'elle soit pour cette quantité déversée, imaginez l'ampleur des dégâts ainsi que la responsabilité advenant une fuite de ce dernier qui arrive malheureusement, même si on tente de le cacher.

Il s'agissait d'une "première" le 17 juin dernier, lorsque le gouvernement accordait à Ultramar le pouvoir d'exproprier les propriétaires priviliégiés de se retrouver sur le tracé priviliégié de cette compagnie privée américaine, pour la construction du pipeline Québec-Montréal. Cette loi 229 peut très bien avoir le même pouvoir auprès du Ministère des Transports dans le corridor existant de l'autoroute 20. Personne ne s'y opposerait. Lors d'une fuite, l'intervention serait beaucoup plus rapide en tout temps. Après tout, ce projet d'intérêt public est supposé répondre à une demande croissante de produit pétrolier. Voilà pourquoi l'importance d'instaurer ce projet dans une emprise gouvernementale.

Un autre passe-droit qu'il faudra leur accorder est sans doute celui de leur permettre de faire une coupe à blanc à perpétuité des arbres appartenant à des propriétaires privés, sur une largeur de 23 mètres (75 pieds) pour l'instant. L'emploi du mot passe-droit est repris des paroles de la députée de Rosemont, madame Rita Dionne-Marsolais prononcées le 15 juin à l'Assemblée Nationale, lorsque M. Louis Forget ainsi que deux collègues en faisaient la demande. Les propos étaient: « **Mais là vous demandez à un gouvernement un passe-droit qu'on va discuter, et le président de l'entreprise ou le président du conseil n'a pas jugé bon de se joindre à vous. Et moi, comme députée, j'avoue que ça me ...et comme ancienne professionnelle de l'industrie, ça m'étonne beaucoup parce que ce que vous demandez, c'est gros, c'est beaucoup.** »

Une rumeur serait que trois compagnies voudraient chacune leur propre servitude. Or imaginez l'impact sur le déboisement, ainsi qu'en zone agricole, tandis que nous en d'autre temps sommes soumis à des moratoires pour protéger ces arbres si précieux pour notre environnement. Cette rumeur est d'autant plus fondée que comme on a pu le voir au Téléjournal à deux occasions, les projets de ports méthaniers controversés se pointent à l'horizon. Il s'agit de Cacouna et Rabaska. Chaque port méthanier nécessiterait la construction de 2 immenses réservoirs de 45 mètres de hauteur, ainsi qu'une longue jetée dans le fleuve pour accoster et vidanger les méthaniers. Un bateau au six jour videra son contenu dans les réservoirs seulement pour Rabaska.

L'émission "Le Point" du 21 octobre portait justement sur le Qatar, ce pays désert dont le sous-sol possède une réserve inestimable de gaz naturel vers lequel affluent les investisseurs de partout pour convoiter cette richesse d'avenir.

Le journaliste Luc Chartrand a extirpé ces mots de la bouche de monsieur Yvon Chapleau dans le reportage : "il ne nécessiterait qu'une seule étincelle pour assister à une énorme catastrophe". Mais il ne faut pas dire que c'est dangereux ! Le CASH ! Le CASH !

Des renseignements supplémentaires sur ces projets sont aussi disponible dans la revue "Protégez-Vous" du mois d'octobre 2005.

Tenterait-on de nous en passer une "p'tite vite"?

Comme j'ai déjà mentionné personnellement aux médias en août dernier sur TQS, suite à la conférence de presse de l'apPAF, je serais prêt à payer pour ne pas que le pipeline passe sur mes terres agricole que j'espérais offrir à mes enfants pour y voir s'installer une 7eme génération d'agriculteurs, et non pas une 7eme servitude sur une terre de 200 arpents.

Si je ne suis pas touché par le projet, je m'engage à verser la somme de 1000\$ à la Fondation du cancer du sein, et doubler la mise si la loi 229 est annulée, au nom de ma petite entreprise. Je ne suis qu'"pilote", "je pilote" dans la merde plusieurs heures par jour. Certes mes moyens sont plus limités, mais je ne m'engage pas comme Ultramar pour faire le beau et faire passer une couleuvre. J'inviterais les quelques 700 propriétaires touchés à suivre cette initiative. Si petit soit il votre don sera énorme pour cette Fondation. Il n'y a pas de prix pour sauvegarder nos biens, notre tranquillité à perpétuité. Ensemble nous pourrions faire un beau cadeau pour cette cause et peut-être même égaler ou dépasser le don de ces gentils Messieurs.

Nous aussi sommes capable de générosité !

Pour conclure, gens de la population en général, portez attention aux implications sociales beaucoup plus présentes de la pétrolière pour l'année à venir. Elle est cruciale pour leur permettre de franchir d'autres étapes et obtenir des permis du gouvernement que l'on a élus.

Attendez-vous à vous faire "flatter dans le bon sens du poil".
Il s'agit ici d'une expression campagnarde vieillotte qui veut dire dans notre génération plus moderne
" ça sent le têteux ! "

Martin Scott
Producteur laitier St-Hyacinthe

C'est encore moi !

Comme j'ai mentionné la semaine dernière que si le pipeline d'Ultramar passerait dans l'emprise de l'autoroute 20, personne ne s'y opposerait, je me suis trompé.

Il n'est pas question de traverser la ville de St-Hyacinthe à cet endroit. Il faut absolument aller rejoindre la ligne 735 kv d' Hydro-Québec avant la rivière Yamaska. Mais où ? Qui se portera volontaire ou bien qui sera exproprié?

Une autre rumeur serait qu'une grosse entreprise américaine implantée mondialement aurait fait sa place à St-Hyacinthe apportant avec elle ses propres conditions dont une était d'annuler la servitude du pipeline de 8 pouces appartenant à Esso Impérial. J'avoue que c'est gênant d'aller en passer un, deux fois plus gros juste au côté de celui-ci! N'oubliez pas que quelques pieds seulement, mais de l'autre côté de la clôture délimitant l'emprise de la 20, ces géants n'auraient pas un mot à dire!

Mais je comprends bien chers élus municipaux maskoutains que les quelques 50 000 dollars en taxe foncière de cette conduite sont tentant à récupérer sur le dos des gens qui se font voler un bout de terrain et continueront à payer le plein montant de taxe. Où est la logique?

Vous avez peut-être versé une larme lorsque les gens d'Ultramar vous ont dit qu'il n'aurait pas assez de place pour travailler convenablement et que ce serait dangereux pour la circulation. Vous leur obéissez à la lettre, d'autant plus qu'Ultramar a donné ordre à la ville de ne pas parler du projet et de leur refiler les questions. C'est de toute beauté entendre la voix douce de la gentille dame mentionner ces paroles sur un répondeur !

Notez bien que ce n'est carrément pas mes problèmes ni les vôtres. Avec des profits de 7 millions par jour, ils ont les moyens de faire le projet en entier par forage directionnel. Les actionnaires attendront quelques jours de plus avant de voir grimper à nouveau leurs actions!

Lors d'une discussion téléphonique avec M. Louis Bergeron (chargé de projet pour Ultramar) de trente minutes à la fin juin, je lui demandais si lorsque le pipeline serait en fonction, les consommateurs à la pompe en verrait une baisse du carburant. Il m'a répondu que non, car un investissement de 255 millions, ce n'est pas nous qui verrions les bénéfices. La génération suivante peut-être? Il a tenté de me faire pleurer! Heureusement, les médias nous dévoilaient récemment les chiffres d'affaires annuels des pétrolières à plusieurs milliards. M.Bergeron me faisait part qu'il ne connaissait rien en agriculture. Il pense peut-être que l'intelligence des agriculteurs se mesure par le nombre de silo qu'ils possèdent! Il me disait également qu'il demeurerait le long de la cour de triage du CN à Montréal et qu'il n'y avait pas d'inconvénients. Je lui ai demandé si les trains étaient là en premier ou bien sa résidence. Ils étaient là bien avant lui, donc ça faisait son affaire. Si son projet se réalise, il ira sûrement habiter un beau château près d'un lac et laissera la chance à quelqu'un d'autre de connaître ce que font les trains. Il voulait nous faire croire

qu'il n'y aurait pas de perte de valeur aux résidences avec un pipeline passant à quelque pieds ou même en dessous, refusant toujours de dire qu'ils exproprieraient. Lors d'une autre conversation téléphonique le mardi 23 août 2005, M.Bergeron m'a démontré de sérieux symptômes d'une terrible maladie, l'Alzheimer. Jeune homme d'affaire dans la quarantaine, carte d'affaire bien remplie, sain de corps et d'esprit, aurait avantage à prêcher pour sa paroisse comme on dit. Quitte à refaire la « bonne nouvelle GM à TVA » une autre fois, je proposais à Ultramar de donner aussi généreusement à la fondation d'Alzheimer, tout comme ils l'ont fait auprès de la fondation du cancer du sein.

Ça semble le scandale des commandites phase 2 !

Martin Scott



Fédération de l'UPA
du Centre-du-Québec

L'Union des
producteurs
agricoles

Le 21 novembre 2006

Monsieur Louis Bergeron
Directeur principal
Développement des affaires et gestion des terrains
Ultramar Ltée
2200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3L3

Objet : Demande de relocalisation du pipeline Saint-Laurent

Monsieur,

Comme vous le savez, le 16 novembre dernier fut l'occasion pour votre compagnie de venir présenter conjointement avec l'UPA, le résultat d'une entente cadre concernant les compensations et les mesures de mitigation qui seront appliquées aux producteurs agricoles et forestiers advenant la réalisation du projet comme proposé par votre société.

Après votre départ, de longues discussions ont suivi avec quelque 60 producteurs et productrices présents qui sont visés par ce projet. La majorité d'entre eux sont en désaccord avec le tracé privilégié par votre compagnie, soit celui d'implanter cette infrastructure au beau milieu des zones agricoles et forestières.

À la suite d'un vote majoritaire, les producteurs et productrices ont proposé que la construction du pipeline soit jumelée à une infrastructure déjà existante, l'emprise de l'autoroute 20. Par conséquent, nous invitons votre société à effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports pour donner suite à cette demande.

Nous croyons qu'il serait à l'avantage de tous, de négocier avec le ministère des Transports du Québec pour utiliser l'emprise de l'autoroute 20 au lieu d'avoir à négocier avec quelque 700 propriétaires privés.

Nous espérons que vous pourrez donner une suite favorable à cette demande, et nous informer tout au long des démarches afin que nous puissions informer adéquatement nos producteurs et productrices.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques Corriveau,
président

c. c. M^{me} Julie Boulet, ministre délégué aux Transports
M^{me} Martine Mercier, 1^{re} vice-présidente générale - Confédération de l'UPA

1941, rue des Pins, Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Téléphone : 819-293-5838 • Télécopieur : 819-293-6608
Internet : www.centre-du-quebec.upa.qc.ca

Documents joints

Quelques fuites de pipelines

survenues

en 2006

démontrées en première partie

des audiences publiques

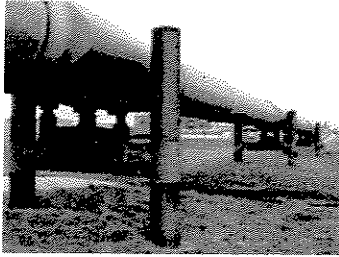
à St-Hyacinthe

Dernières nouvelles

[International] – Obsèques de Slobodan Milosevic Mobilisation des nationalistes serbes

[International] – 3e anniversaire de l'invasion de l'Irak Des manifestations à travers le monde

[Politique] – Montréal Fin de la visite de Douste-Blazy



En Alaska, la rupture d'un oléoduc a provoqué la fuite d'au moins 220 000 litres de brut dans la toundra, ce qui en fait l'une des catastrophes écologiques à survenir dans cet État américain.

Une porte-parole du département de l'Environnement de l'Alaska a indiqué que la fuite observée sur une conduite du champ pétrolier de Prudhoe Bay, le plus important gisement des États-Unis situé à 1000 km au nord de la ville d'Anchorage, en bordure de la mer de Beaufort, est apparemment due à la corrosion. Elle a été découverte le 2 mars par un employé de British Petroleum (BP).

L'oléoduc a été fermé et des opérations de nettoyage sont en cours, alors que la température est inférieure à moins 30 degrés Celsius. Pour l'heure, 1395 barils de liquides ont été récupérés, ce qui correspond à environ 120 000 litres. Il s'agit principalement de brut mélangé à de la neige.

En 1989, le pétrolier Exxon Valdez s'était échoué sur la côte sud de l'Alaska, provoquant l'une des pires marées noires de l'Histoire: 41,8 millions de litres.

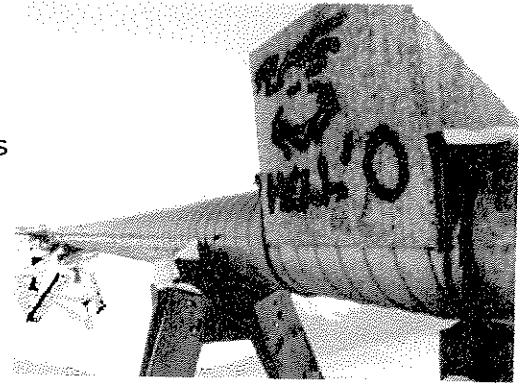
(Mars 2006)

Gazoduc du Mackenzie : les Autochtones haussent le ton

Batiste W. FOISY - 4 avril 2006

Presque silencieux dans la presse économique canadienne, les Autochtones opposés au gazoduc de la vallée du Mackenzie commencent tout juste à se faire entendre.

Inuvik - C'est dimanche, l'aéroport d'Inuvik est bondé. Le vol de Yellowknife vient de se poser, la parenté en visite arrive les bras chargés de boîtes Tim Hortons et de sacs gris Wal-Mart. À leurs suites se trouve une cohorte d'hommes blancs : des économistes en parka Esso, des bureaucrates des Affaires indiennes, beaucoup d'avocats et quelques écologistes. Tout ce beau monde a rendez-vous au Centre d'amitié de la communauté où se tiennent, depuis janvier, les audiences publiques sur le Projet gazier du Mackenzie.



Ces audiences consistent en deux commissions de révision qui doivent déterminer si nous sommes prêts à bâtir le chantier le plus cher de l'histoire canadienne : un gazoduc de 1200 kilomètres qui traverserait du nord au sud les Territoires du Nord-Ouest et ouvrirait la mer de Beaufort et l'Arctique de l'ouest à l'exploitation gazière.

Depuis plus d'un an, cette histoire passionne la presse anglophone canadienne qui ne manque pas de parler en bien du mégaprojet. Le message le plus répété voudrait que les Autochtones attendent avec intérêt le pipeline et ses emplois, et que seule une poignée d'écologistes venus du Sud du Canada s'y oppose. « Les leaders des communautés du delta du Mackenzie n'ont pas grand-chose à faire de l'opinion de défenseurs de l'environnement autoproclamés du Sud qui bataillent les industries du Nord pour défendre une image idéalisée de l'environnement arctique et du mode de vie autochtone », a ainsi expliqué l'Edmonton Journal, le 6 février.

Vue du Nord, cette lecture apparaît, au mieux, comme une demi-vérité. S'il est vrai que des entrepreneurs autochtones abondamment cités comme Nelly Courneyea ou Fred Carmichael voient d'un bon œil le développement gazier, il demeure que le pipeline divise clairement les quatre nations directement affectées par le projet - du nord au sud : les Inuvialuit, les Gwich'in, les Sahtu et les Dehcho. Au troisième jour des audiences de l'Office nationale de l'énergie, à Inuvik, pour la première fois un résident du Nord dépourvu d'autorité politique a osé prendre le micro. Le chasseur-piégeur et garde-parc inuvialuit, Richard Gordon, suivait depuis le début les délibérations et était plutôt mécontent d'apprendre qu'un des trois sites de forage initiaux, le puits Niglintgak qui serait opéré par Shell, allait être construit dans un refuge d'oiseaux. « Nous, les Autochtones, nous nous faisons dire qu'on ne peut pas chasser dans certains refuges d'oiseaux parce qu'ils sont protégés par la Loi. Mais une compagnie pétrolière vient s'installer ici et on lui accorde le privilège de se rendre dans ces endroits-là », a-t-il lancé à la commission. « L'argent parle. Le pouvoir parle. Nous, les Autochtones, nous parlons aussi, mais notre voix est muselée par le pouvoir. C'est triste parce que, à nouveau, nous devons nous battre pour maintenir nos modes de vie traditionnels. »

Mais c'est aux audiences de la Commission d'examen conjoint, concentrées sur les répercussions environnementales et sociales du projet, que les anti-pipelines sont vraiment sortis de leur trou. En tournée dans les communautés gwich'in de Tsiigehtchic et Fort MacPherson, la commission a

entendu plusieurs témoignages de personnes opposées au gazoduc. Elle a, entre autres, écouté Roberta Alexie lire une lettre écrite par sa sœur Elaine.

« À mon avis, l'impact de la construction du gazoduc du Mackenzie n'a pas été expliqué adéquatement au public. Ce projet sera énorme et j'estime que notre peuple ne comprend pas le genre de destruction qu'il provoquerait. Ces changements ne seront en aucun cas réversibles et le projet ne fera que permettre plus aisément aux pétrolières d'envahir encore plus nos terres sacrées, notamment l'Arctic National Wildlife Refuge. Nous ne pouvons pas espérer à la fois protéger nos écosystèmes et permettre, en même temps, le développement [gazier]. Nos sociétés doivent s'engager dans la voie de l'abandon des énergies fossiles polluantes et destructives et les remplacer par des formes d'énergie plus propres et durables. Pour mon peuple, les Tetl'it Gwich'in, notre vitalité, notre nourriture, notre spiritualité et les fondements même de notre existence proviennent de notre environnement. Alors quand notre environnement et nos ressources naturelles changent, nous sommes les premiers affectés. »

Elaine Alexie, 26 ans, a affirmé écrire en son propre nom, même si elle est la cofondatrice de Arctic Indigenous Youth Alliance qui regroupe plus de 200 jeunes Autochtones opposés au gazoduc.

La commission n'a pas encore entendu de Sahtu ni de Dehcho. Mais dans ces régions les réticences au pipeline sont bien connues. En janvier, la communauté sahtu de Fort Good Hope a voté majoritairement contre une offre pour l'accès à ses terres proposée par Imperial Oil (Esso), le principal promoteur du projet. Le chef de Fort Good Hope, Ron Pierrot, a plus tard été cité dans un journal local alors qu'il déclarait : « Je m'en fous si le pipeline n'est pas construit maintenant. S'il le faut, nous pouvons attendre encore 15 ans. »

La communauté sahtu de Colville Lake est située en plein cœur d'un des plus importants gisements gaziers de la région. Également visée par la proposition d'Imperial Oil, cette communauté a carrément refusé de voter, les résidents estimant que trop peu d'information leur avait été communiquée.

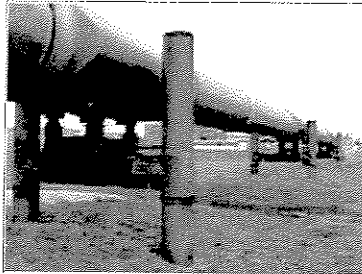
Quant aux Dehcho, les seuls Autochtones de la vallée du Mackenzie dont les revendications territoriales n'ont pas encore été scellées, ils rejettent depuis longtemps une à une chacune des offres qui leur sont présentées. Le 27 février, ils ont enclenché une poursuite judiciaire contre Imperial Oil et l'agence fédérale chargée d'émettre les permis d'exploration sur leurs terres. C'est la deuxième fois en moins de deux ans que les Dehcho poursuivent le gouvernement fédéral à propos du pipeline.

Et ils ne sont pas seuls. Les voisins du sud des Dehcho, les Dénés Tha du nord-ouest de l'Alberta, poursuivent, eux aussi, Imperial Oil et le gouvernement du Canada à propos du projet de gazoduc. Les Dénés Tha affirment que le tracé suggéré par la pétrolière ne mène nulle part et que, pour rejoindre le réseau de gazoducs albertain, un autre bout de pipeline devra forcément être construit sur les terres qu'ils revendiquent. Ces allégations ont d'ailleurs été confirmées aux audiences publiques de l'Office nationale de l'énergie par un représentant du groupe de promoteurs. La cause des Dénés Tha a été entendue en janvier par la Cour supérieure d'Alberta. Un jugement favorable aux Premières Nations pourrait forcer l'arrêt des audiences publiques et l'établissement d'une nouvelle commission de révision. Le 11 mars, on a appris qu'une fuite mineure dans l'oléoduc transalaskien venait de causer le pire déversement pétrolier de la courte histoire de l'exploitation des hydrocarbures dans l'Arctique nord-américain depuis le naufrage de l'Exxon-Valdez. Plus de 200 gallons de brut ont été perdus et au moins huit kilomètres carrés de toundra recouverts de mazout. Un peu plus tôt ce même dimanche, au Caribou Lounge, devant un café et une édition un peu défraîchie du Inuvik Drum, un aîné gwich'in regarde les photos du gâchis. Il secoue la tête et lâche un grognement à peine audible. « Ça, c'est mauvais pour la chasse. »

L'auteur est journaliste pour l'hebdomadaire L'Aquilon publié dans les Territoires du Nord-Ouest.

Russie

Possible catastrophe écologique



Une importante fuite de pétrole s'est produite sur un oléoduc situé à la frontière entre la Russie, l'Ukraine et le Bélarus.

Le ministère russe des Ressources naturelles a signalé que cette fuite pourrait entraîner une catastrophe écologique majeure.

L'écoulement de quelque 100 tonnes de pétrole a contaminé les sources d'eau dans une zone de 10 kilomètres carrés dans la province de Byransk, a précisé le ministère.

Un porte-parole n'a pu préciser si le pétrole continuait de circuler dans l'oléoduc. Il a toutefois indiqué que la fuite avait eu lieu samedi, mais qu'elle n'a été rendue publique que lundi.

Dans un second communiqué, le ministère a indiqué que ses experts n'étaient pas prêts à parler pour le moment d'une catastrophe écologique.

Un représentant de l'opérateur de l'oléoduc a soutenu pour sa part que la fuite n'avait touché qu'une superficie de 360 mètres carrés et que les dégâts avaient déjà été nettoyés.

Cet oléoduc, le Droujba, a une capacité de transport de 1,2 million de barils par jour sur une distance de 4000 km. Il fonctionne généralement à plein régime.

© Société Radio-Canada. Tous droits réservés.

NOUVELLES

NATIONAL
LES RÉGIONS
ATLANTIQUE
QUÉBEC
ONTARIO
OUEST

BULLETINS RADIO
CHRONIQUES
DOSSIERS

Archives
Nos hyperliens de référence
Pour nous joindre
note légale

FREE realplayer real

Mise à jour le mercredi 26 mai 1999, 23 h 04 CODE_HAE

Dans la région de Pilote Butte, près de Regina, on continue de récupérer le pétrole lourd qui s'est échappé d'un oléoduc la semaine dernière. En tout 15 000 barils d'hydrocarbure se sont répandus dans le sol. C'est deux fois plus que la première évaluation de la compagnie. Une vingtaine de personnes participent au nettoyage des lieux. La partie du tuyau qui s'est rompue a été remplacée e le pompage a repris.